

Lignes directrices de politique de développement d'Alliance Sud

Contenu :

Créer de nouvelles règles du jeu pour le processus de mondialisation

Re-réguler les marchés financiers internationaux

Adapter les règles du commerce aux besoins économiques des pays

Renforcer la souveraineté alimentaire et l'agriculture durable

Imposer des obligations politiques aux entreprises transnationales

Assumer la co-responsabilité pour les écarts globaux de développement

Accroître l'influence des pays en développement

Démocratiser les décisions intergouvernementales

Veiller à la souveraineté des Etats, réduire la marge d'arbitraire des gouvernements

Assurer la préservation des bases naturelles de la vie humaine

Renforcer le tissu social de l'humanité

Assurer la sauvegarde des biens publics globaux

Promouvoir de nouvelles stratégies de développement, non axées sur l'exportation et sur une intégration forcée dans le marché mondial

Réhabiliter l'Etat fournisseur de services et promoteur du développement

Promouvoir des processus d'émancipation, clés du développement

Mobiliser ses propres ressources financières et obtenir un désendettement généreux

Concentrer la coopération sur la lutte contre la pauvreté plutôt que sur les intérêts politiques des pays donateurs

Introduction

- Alliance Sud a défini ses Lignes directrices de politique de développement au lendemain de l'entrée dans le nouveau millénaire. Nous nous trouvions alors au sommet de la globalisation et de la prétention des Etats-Unis de créer un ordre mondial conforme à leurs représentations – avec tous les moyens, y compris ceux de la guerre d'agression « préventive ». Les contradictions que nous avons mises en relief à l'époque ont depuis lors éclaté, ainsi que la triple crise (financière et économique, climatique et alimentaire) l'a démontré.
- La dérégulation des marchés financiers a conduit en 2007-2008 le centre de l'économie financière mondiale au bord du gouffre. Selon les conceptions qui prévalaient alors, cela n'aurait pas dû se produire. Libérés de toute ingérence et « tutelle » politique, les marchés financiers étaient censés tendre vers un équilibre de l'économie mondiale et non vers une autodestruction.

La libéralisation permanente du commerce, poussée par les pays industrialisés via notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a achoppé ces dernières années sur les travers des accords de l'OMC, leur caractère injuste et défavorable aux pays en développement. D'où le blocage depuis 2003 des négociations du cycle de Doha.

Avec le transfert des décisions fondamentales en matière de politique économique et sociale du niveau national vers les institutions intergouvernementales (Union européenne, OMC, Fonds monétaire international), les politiques nationales auraient dû gagner en « objectivité ». Au lieu de cela, on a assisté dans plusieurs régions du monde à une réaction nationaliste. Des courants antilibéraux et xénophobes ont gagné en puissance et en respectabilité dans les pays industrialisés, au point de clairement dominer le discours de politique intérieure.

En déclarant la guerre au terrorisme, les Etats-Unis entendaient libérer le monde de la menace des adeptes radicaux de la « guerre sainte ». En lieu et place, ils ont créé les conditions d'une internationalisation, d'une expansion et d'un recrutement de telles forces, avec pour conséquence la fragilisation accrue de pays pauvres (Pakistan, Somalie, Yémen, etc.).

Tout cela n'était pas prévu dans le scénario de la globalisation, qui nous promettait la croissance partagée d'un monde de libres marchés, davantage de bien-être et des chances individuelles en hausse.

Une évolution positive à relever depuis l'adoption des Lignes directrices de politique de développement est le déplacement rapide des rapports de force internationaux. Des grands pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil sont aujourd'hui des acteurs qui comptent dans l'économie mondiale. Ils ne peuvent plus être ignorés, mais doivent au contraire être intégrés dans les organes décisionnels informels (G20). Ils financent pour une bonne part le double déficit gigantesque des Etats-Unis, lesquels constituaient encore la nation créancière par excellence au début de l'ère néolibérale. La revendication des petits pays sans poids géostratégique – dont la Suisse – de pouvoir influencer davantage sur l'élaboration et la mise en œuvre des règles internationales demeure une question non résolue.

La décennie à venir va être marquée par les retombées et la résolution des crises que la globalisation a renforcées sinon engendrées. Mise à part la crise économique et financière, qui va nous occuper encore pendant des années, il s'agit des crises climatique et alimentaire. Pour maintenir tant bien que mal la crise climatique dans les limites du gérable, il conviendrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre durant cette décennie encore, plutôt que de continuer à les augmenter. La crise alimentaire s'exprime avec le plus d'acuité dans l'augmentation à plus d'un milliard du nombre de personnes sous-alimentées, en particulier des femmes. C'est la conséquence d'une baisse des investissements agricoles et d'un oubli systématique des petits paysans au profit d'une agriculture industrielle, extensive et orientée vers les exportations.

Des voix se sont élevées ces dernières années pour exiger que l'aide publique au développement soit davantage investie dans les biens publics sociaux, ainsi que l'exigent les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des progrès ont été enregistrés, même si les pays industrialisés n'ont pas accru leurs budgets à la hauteur de leurs promesses et que les gouvernements des pays en développement n'ont pas tous donné une place centrale

aux OMD. Depuis 2008, la crise financière et économique a toutefois provoqué une augmentation de la pauvreté la plus extrême et de la faim. En même temps, les pays industrialisés sont déjà en train de se préparer à l'après-2015 – la date de réalisation des OMD – et d'examiner les possibilités de mettre leur aide à nouveau davantage au service de leurs intérêts propres, économiques et politiques. Cela aurait pour effet, ainsi que cela a été démontré, de réduire voire annihiler l'efficacité de la coopération du développement.

Cette nouvelle situation place les organisations de développement de la société civile devant de fortes confrontations. Mises à jour, ces Lignes directrices de politique de développement servent de jalons à Alliance Sud.

I. Politique économique internationale

1. Créer de nouvelles règles du jeu pour le processus de mondialisation

- Alliance Sud s'engage aux côtés des forces critiques envers les règles du jeu sociales et économiques qui se sont imposées depuis les années 1980 au plan international. Ces règles ont accéléré la crise climatique, miné les investissements dans l'agriculture, accentuant par là-même la faim dans le monde. Elles ont conduit à la crise financière et économique, dont la résolution va occuper le monde ces prochaines années. Nous soutenons les efforts pour développer et instaurer politiquement de nouveaux paradigmes et régimes socio-économiques et écologiques visant à dépasser l'ère néo-libérale.
- Les nouvelles règles auxquelles nous aspirons doivent mieux correspondre aux besoins économiques et sociaux des pays en développement, réduire les écarts globaux de développement et les inégalités sociales qui vont actuellement en se creusant, permettre de lutter efficacement contre les changements climatiques, contrecarrer la commercialisation de tous les domaines de l'existence, empêcher la destruction de l'« économie réelle » par la finance, renforcer le contrôle démocratique sur les décisions économiques et socio-politiques, faire progresser l'égalité des sexes et, d'une manière générale, avoir un caractère plus écologique et social pour les pays industrialisés comme pour les pays en développement.

2. Re-réguler les marchés financiers internationaux

- Nous nous engageons pour une re-régulation des marchés financiers internationaux, un ralentissement des transactions financières et une limitation de l'actuelle liberté de mouvements internationaux de capitaux. Il convient notamment de restreindre fortement les opérations spéculatives à court terme et plus particulièrement les spéculations sur les monnaies. C'est pourquoi Alliance Sud préconise, entre autres, l'adoption d'une taxe sur les transactions sur les marchés des changes.
- Toutes les sociétés financières, au plan international et national, doivent être soumises à des règles qui mettent un terme au caractère aléatoire de nombreuses transactions financières et à l'érection de pyramides de crédits à haut risque. Alliance Sud s'engage pour une plus grande couverture en fonds propres et des taux d'endettement beaucoup plus bas ; pour l'intégration de toutes les affaires de crédit dans les bilans et l'interdiction de sociétés ad hoc hors bilan ; pour que toutes les entreprises et tous les instruments financiers soient soumis au contrôle des autorités de surveillance ; pour l'instauration de procédures d'autorisation et d'interdiction pour les nouveaux types d'entreprises financières et de produits financiers « innovatifs » ; pour de nouveaux systèmes de rémunération sans incitation à la fraude ; pour l'interruption des libéralisations précipitées des marchés financiers ainsi que pour la réintroduction de contrôles intelligents des mouvements de capitaux, avant tout dans les pays en développement.
- La politique d'intervention et d'assistance du Fonds monétaires international (FMI) dans les situations de crise financière doit être réformée de telle sorte que la « thérapie » ne provoque pas, en plus, une crise de l'économie réelle dans les pays concernés. Le secteur privé, entre autres, doit participer aux coûts des efforts visant à surmonter la crise.

- Une re-régulation des marchés financiers exige de colmater les lacunes juridiques qui permettent de contourner les réglementations nationales et les obligations fiscales. Il s'agit d'entraver systématiquement la liberté de manœuvre des paradis fiscaux et des places financières offshore pour les soumettre aux règles des places onshore. Nous soutenons à cet égard les efforts pour introduire l'échange automatique d'information ainsi que pour concevoir et mettre en place une autorité fiscale internationale. Des conventions et des normes internationales visant à taxer les entreprises transnationales sont tout particulièrement indispensables pour les pays en développement. Il appartiendrait à l'institution internationale proposée de gérer l'application de ces conventions et normes fiscales. Comme premier pas dans ce sens, nous soutenons les efforts actuels visant à obliger les entreprises transnationales à fournir des comptes pays par pays (*country by country reporting*). Ces mesures permettront aux pays en développement d'améliorer leur substrat fiscal et de générer les ressources dont ils ont urgemment besoin pour leur développement.

3. Adapter les règles du commerce aux besoins économiques des pays

- Alliance Sud soutient un changement d'orientation fondamental de la politique commerciale internationale, l'abandon du programme visant à instaurer un commerce mondial sans entraves et la libéralisation permanente en tant que but en soi. L'objectif d'une économie nationale doit être de permettre à la population de vivre dans la dignité, et non de développer indéfiniment le commerce extérieur. Il faut donc que la préoccupation première d'une politique économique soit le marché intérieur et celui de la région. La fétichisation de l'exportation et du commerce mondial qui prévaut depuis le début des années 1980 doit être mise en question. En réalité, le monde n'est pas obligé de choisir entre un protectionnisme absolu (et l'effondrement du commerce mondial) et un libre-échange sans frein. Une politique avisée du futur se situera quelque part entre ces deux extrêmes, en combinant la liberté de commercer avec des mesures « protectionnistes » que chaque pays pourra prendre en fonction de sa situation spécifique.
- On ne peut pas appliquer les mêmes règles à des pays se situant à des niveaux de développement très inégaux. Le système du commerce mondial doit être ouvert à la diversité au lieu d'imposer, comme maintenant, des normes et règles uniformes et contraignantes dans le monde entier, qui ne correspondent – et encore – qu'aux besoins des pays industrialisés. Les pays en développement doivent pouvoir protéger certains secteurs de leur économie et déterminer eux-mêmes la cadence et le degré de leur intégration dans le marché mondial. Les règles de l'OMC, qui interdisent les mesures nationales de protection ou de promotion de l'industrie, doivent être abrogées pour les pays en développement.
- Alliance Sud s'oppose enfin à tous les plans visant à supprimer définitivement, par de nouveaux accords de l'OMC, les instruments de développement économique encore « tolérés » aujourd'hui. C'est notamment le but poursuivi par les pays industrialisés qui veulent imposer à l'OMC des règles sur les investissements, la concurrence et les marchés publics, définies dans le seul intérêt de leurs entreprises.
- Il convient d'instaurer un régime du commerce mondial qui favorise les processus d'intégration régionale entre pays en développement et qui stimule les flux commerciaux Sud-Sud, en tenant compte des disparités entre les pays. La tendance actuelle des pays industrialisés à créer avec les pays en développement qui leur conviennent des zones de libre-échange sert uniquement les intérêts des pays riches et lèse les pays en développement concernés. Elle doit donc être rejetée.
- Le régime du commerce mondial ne doit pas cimenter l'avance technologique des pays industrialisés et de certains pays émergents, comme le fait l'accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle (ADPIC). Il doit permettre la création locale de valeur ajoutée et la sauvegarde des biens publics globaux. La protection des produits et technologies de pointe par des brevets applicables dans le monde entier coûte cher aux pays en développement économiquement sans défense ; il freine également le transfert de technologie, en particulier dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Nous soutenons tous les efforts pour assouplir le régime de l'ADPIC et

d'autres mécanismes internationaux de protection de la propriété intellectuelle, lorsque ceux-ci mettent en péril des biens publics fondamentaux.

- Plutôt que de continuer à libéraliser les marchés, l'OMC doit assumer davantage et en priorité sa fonction de régulation des mouvements transfrontaliers de biens et de services. La tendance de l'OMC à libéraliser les services publics – portant atteinte par là-même aux droits fondamentaux du citoyen à la santé, à l'eau ou à l'éducation – doit être combattue. Les libertés démocratiques ont plus de valeur que la liberté du commerce, liberté que les entreprises transnationales cherchent à augmenter et renforcer pour transformer les marchés nationaux en un marché homogène à l'échelon planétaire.

4. Renforcer la souveraineté alimentaire et l'agriculture durable

- Alliance Sud s'engage pour le respect du droit à l'alimentation. La réalisation de ce droit humain fondamental implique la mise en œuvre du principe de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire non pas l'autarcie, mais la possibilité pour les pays ou régions de définir les politiques agricoles les mieux adaptées aux besoins de leurs populations, sans nuire cependant – par exemple par des exportations à prix de dumping – aux populations d'autres pays. Dans cette perspective, nous soutenons les conclusions du Conseil mondial de l'agriculture (IAASTD, 2008), qui préconise la promotion d'une agriculture de subsistance, familiale et vivrière, destinée à alimenter en priorité les marchés régionaux et nationaux. Plus diversifiée, sociale, écologique et économique, une agriculture de petite échelle et de proximité est mieux à même de garantir la sécurité alimentaire de la population mondiale que l'agriculture industrielle fondée sur la monoculture, les intrants chimiques, le génie génétique, et orientée vers l'exportation de quelques produits de base. Elle permet également de lutter contre une homogénéisation des habitudes alimentaires.
- Alliance Sud s'engage pour la concrétisation d'une telle agriculture, à travers notamment la promotion des femmes, la valorisation des savoir-faire locaux, la création de valeur ajoutée par la transformation locale des produits, un accès facilité et équitable à la terre, aux crédits et aux technologies, la préservation de la diversité des semences traditionnelles. Elle encourage au Nord, par réciprocité, les changements de style de vie, de consommation et d'alimentation.
- Alliance Sud s'oppose à ce qui fait obstacle à la mise en œuvre du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire. En particulier, nous nous engageons pour une réforme des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière agricole. Les pays en développement doivent pouvoir réduire leur dépendance envers le commerce international et les multinationales, bénéficier de l'espace politique et des flexibilités structurelles nécessaires pour protéger leurs marchés et petits producteurs – par exemple, via un mécanisme spécial de sauvegarde et une liste étendue de produits spéciaux –, garantir un niveau de prix rémunérateurs à leurs producteurs, assurer à leurs paysans le droit de produire et réutiliser leurs propres semences, ne plus souffrir des distorsions du marché créées par les subventions du Nord. Nous soutenons également les efforts internationaux visant à réguler, réduire ou interdire la production et le commerce des agrocarburants, l'accaparement des terres dans les pays pauvres par les Etats et multinationales étrangers, la spéculation sur les denrées alimentaires, les cultures de plantes transgéniques et le brevetage du vivant.

5. Imposer des obligations politiques aux entreprises transnationales

- Alliance Sud soutient les efforts dans le cadre des Nations Unies visant à soumettre le comportement des groupes transnationaux à une réglementation internationale contraignante, qui les rende juridiquement responsables et les oblige à rendre compte de leurs actes. Nous rejetons en conséquence toute reconnaissance ou extension internationale des droits des entreprises transnationales, aussi longtemps que les gouvernements des pays industrialisés et certains pays émergents ainsi que les groupes d'intérêts économiques refusent une réglementation internationale de leurs devoirs.

- Nous soutenons une réforme de fond des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous exigeons en particulier une définition plus précise et concrète des normes – en termes de droits humains, de développement durable, de relations aux communautés indigènes –, leur extension à la chaîne des fournisseurs et sous-traitants, le renforcement des points de contact en matière d'indépendance institutionnelle, de ressources et de capacités.
- Nous appuyons tout ce qui est entrepris pour introduire des méthodes appropriées d'évaluation des effets des technologies et pour les transformer en normes internationales. Dans cette optique, il convient également d'établir dans le droit international des règles claires sur la responsabilité civile des entreprises transnationales en matière de choix technologiques.
- En attendant une réglementation multilatérale juridiquement contraignante, nous soutenons des codes de conduite dans la mesure où ils sont assortis d'obligations clairement définies, de directives de mise en œuvre et de mécanismes de contrôle indépendants. Sous sa forme actuelle, le Pacte mondial (*Global Compact*) des Nations Unies ne remplit pas ces exigences.

II. Gouvernance globale

6. Assumer la co-responsabilité pour les écarts globaux de développement

- Alliance Sud s'engage en faveur d'un ordre mondial fondé sur des négociations, des traités et des solutions relevant du droit international public, et qui fasse reculer les rapports de force et de domination entre Etats et à l'intérieur de ceux-ci. Nous optons en conséquence pour des institutions multilatérales transparentes et jouissant d'une légitimation aussi large que possible. Nous nous opposons à ce que certains États ou groupes d'États super-puissants s'arrogent – en dehors de ces institutions et des règles internationales – le droit d'exercer unilatéralement leur hégémonie sur le monde.
- Nous soutenons les acteurs nationaux et internationaux qui abordent les problèmes du monde dans une perspective à la fois mondiale et intérieure, donc qui reconnaissent la nécessité collective et globale d'un développement durable et savent défendre des intérêts particuliers en gardant à l'esprit le bien commun de l'humanité. En ce sens, nous aspirons à une politique mondiale de la Suisse qui considère la population mondiale comme une communauté de destin ; nous sommes persuadés que cela correspond le mieux aux intérêts de notre pays.
- Nous appuyons une politique qui considère ouvertement comme un défi central pour l'humanité les graves disparités des conditions de vie entre la minorité des pays industrialisés et la majorité de la population dans les pays en développement et émergents, et reconnaît une responsabilité particulière de la minorité privilégiée des pays industrialisés et de quelques pays émergents dans la résolution de ce problème. Sont dès lors à combattre les courants politico-idéologiques qui, dans les pays industrialisés, réfutent cette responsabilité et sèment au contraire la peur face aux revendications justifiées de la majorité défavorisée de l'humanité, cherchant à barricader les « îlots de richesse » contre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.
- Les pays industrialisés ne peuvent pas imposer partout la libéralisation des mouvements de marchandises, de capitaux et de fonctionnaires de l'économie mondiale, tout en dressant des murs pour tenir à l'écart les habitants des pays pauvres. Nous plaidons en conséquence pour une politique d'immigration active, qui inclue également l'admission contrôlée de ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne. Une telle politique requiert la mise en place d'instruments et de mesures d'intégration aux échelons communal, cantonal et national.

7. Accroître l'influence des pays en développement

- Alliance Sud considère tous les Etats comme égaux en droits. Cela doit se refléter dans l'aménagement des institutions multilatérales et dans leurs procédures de décision. De toutes les institutions existantes, c'est l'ONU qui se rapproche le plus de cette égalité. Il convient de la renforcer encore dans sa fonction d'institution centrale de la politique mondiale, et de supprimer progressivement les privilèges depuis longtemps dépassés des puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale. Nous nous opposons aux pratiques des grands pays industrialisés visant à influencer les décisions des pays en développement au plan international par des pressions, la corruption ou des menaces d'ordre économique.
- Nous appuyons les efforts visant à renforcer les Nations Unies par rapport aux organisations économiques qui en sont détachées (FMI, Banque mondiale, OMC) et à ramener toujours plus dans le cadre de l'ONU les négociations sur les règles économiques internationales. Il convient ainsi de revaloriser les organes onusiens qui s'occupent de questions économiques, sociales et culturelles. Nous nous opposons en revanche à l'extension accrue des compétences des Institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Dans certains cas, il peut être au contraire judicieux de retirer des domaines de compétences aux Institutions de Bretton Woods ou à l'OMC pour les rattacher à l'ONU. Cela vaut en particulier aussi pour les questions de protection du climat et le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Nous sommes résolument opposés à ce que des groupements exclusifs d'Etats économiquement puissants, par exemple le G8 ou le G20, prennent le pas sur les Nations Unies en tant que noyau d'une future gouvernance globale.
- Il convient d'abroger la majorité détenue par les pays industrialisés dans les Institutions de Bretton Woods, ainsi que le droit de veto des Etats-Unis. En lieu et place, il est nécessaire d'instaurer des règles de vote permettant une meilleure prise en compte des intérêts justifiés des pays en développement, également des plus pauvres d'entre eux. La composition et la structure des organes dirigeants doivent satisfaire au principe de l'égalité des droits de tous les pays. Il convient de mettre fin aux négociations en « chambre verte » à l'OMC et de constituer en lieu et place des groupes de négociation représentatifs du poids des pays en développement et de leurs différences de situation. La représentation en personnel des pays en développement au secrétariat de l'OMC doit être considérablement améliorée. Il convient d'aider financièrement les pays petits et pauvres, de sorte qu'ils puissent assurer des représentations suffisamment nombreuses et compétentes au sein des institutions économiques multilatérales.

8. Démocratiser les décisions intergouvernementales

- Alliance Sud s'engage pour que les négociations et les décisions au sein des organisations multilatérales soient davantage que jusqu'à présent influencées par les forces sociales et politiques des différents pays représentés. Il convient en particulier que les parlements nationaux acquièrent davantage de compétences en matière de politique étrangère et restreignent le champ de la politique internationale où les exécutifs ont tout pouvoir de décision. Ils doivent trouver les moyens d'orienter les positions de leurs gouvernements respectifs avant et pendant les négociations dans les organisations multilatérales, afin de ne pas être réduits à avaliser en bout de course d'importants accords et traités internationaux.
- Les organisations multilatérales doivent informer de leurs activités l'opinion publique mondiale, plus particulièrement les acteurs de la société civile et pas seulement les groupes d'intérêts de l'économie ; elles doivent les consulter lors des négociations ainsi que dans la mise en œuvre des accords et des traités internationaux. La même exigence vaut pour le gouvernement de chaque pays. Alliance Sud s'oppose toutefois à ce que les gouvernements, à l'échelon national et mondial, utilisent la consultation de la société civile et des milieux économiques comme un moyen de remplacer les processus de décision démocratiques et l'équilibre des pouvoirs propre à une saine démocratie.

9. Veiller à la souveraineté des Etats, réduire la marge d'arbitraire des gouvernements

- Alliance Sud défend un ordre économique et juridique international qui respecte aussi la souveraineté des pays les plus petits et les plus faibles. Le développement économique, la libération par rapport aux tutelles sociales et la démocratie découlent en effet de confrontations sociales qui ne peuvent se dérouler de façon féconde et pacifique que dans le cadre d'États souverains.
- Cependant, nous ne considérons pas la souveraineté nationale comme une valeur absolue. Nous appuyons tous les efforts, menés sur le plan international et régional par des gouvernements et d'autres acteurs, visant à observer et critiquer publiquement – via des institutions appropriées – la situation des droits de l'homme partout dans le monde. Nous sommes favorables à ce qu'un tribunal pénal international punisse les graves violations des droits humains commises par des gouvernements ou des groupes de pouvoir à l'égard de leurs ressortissants ou de ceux d'autres pays.
- Nous soutenons les efforts visant à abandonner les sanctions économiques générales, qui frappent souvent davantage les victimes que les coupables. Il convient de les remplacer par un dispositif multilatéral qui soit en mesure, par des sanctions ciblées (*smart sanctions*), de restreindre d'une manière radicale le champ d'action d'un régime criminel et de ses complices étrangers, ainsi que de mettre un terme à leurs échanges économiques et financiers. Il s'agit en même temps d'aider les populations affectées à améliorer leurs conditions de vie et à accroître leur espace de liberté et de mouvement.
- Des interventions humanitaires militaires pour prévenir un génocide ou des violations très graves des droits de l'homme ne se justifient qu'en dernier recours, après que l'on ait épuisé tous les moyens civils. Afin de prévenir les risques d'abus, nous préconisons la négociation, dans le cadre des Nations Unies, de critères et de mécanismes contraignants pour de telles interventions.

10. Assurer la préservation des bases naturelles de la vie humaine

- Alliance Sud soutient tous les efforts entrepris à tous les niveaux – national, régional et global – pour mettre un terme à la dégradation progressive des bases naturelles de la vie de l'humanité. Nous nous engageons en particulier pour un accord nouveau et équitable sur la protection du climat, qui suive les recommandations du Conseil mondial du climat (GIEC), maintienne le réchauffement global en-dessous de 2°C, soutienne financièrement et par des transferts de technologie les habitants des pays en développement dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques. Nous exigeons des pays industrialisés qu'ils assument leur responsabilité historique pour les changements climatiques globaux et réduisent d'une manière rapide et drastique leurs émissions de CO₂. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans une sortie hors des énergies fossiles et, par là-même, sans une conversion fondamentale des modes de production et de consommation industriels. Il incombe aux pays industrialisés de mettre en route ce processus de transformation les premiers et de manière décisive, car ce sont eux qui, de loin, contribuent le plus à épuiser les ressources de la planète et à dégrader l'environnement.
- Nous accordons une importance particulière à la conversion aux énergies renouvelables et à des cycles de matériaux fermés. Nous luttons en même temps contre l'importation d'agrocultures qui font concurrence à la production alimentaire dans les pays en développement et accroissent la faim et la pauvreté. La Suisse doit soumettre les combustibles et carburants fossiles à une taxe sur le CO₂. Il convient de renforcer les efforts visant à établir, dans le nouvel accord de protection du climat, une taxe globale sur le CO₂ comme mécanisme de financement des mesures d'adaptation et de réduction. En tant que siège de la Convention internationale relative au statut des réfugiés, la Suisse est appelée à initier des négociations internationales sur la protection juridique des réfugiés du climat.
- Nous appuyons tout ce qui concourt à l'établissement, dans le cadre des Nations Unies, d'une autorité environnementale forte, à même de donner du poids aux accords internationaux sur l'environnement et de garantir leur application. Il est essentiel de

donner aux conventions environnementales la priorité sur le droit commercial de l'OMC ainsi que sur les autres traités économiques internationaux.

- Nous appuyons la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'agit par là d'assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et un partage juste et équitable des avantages découlant de cette utilisation. Il faut en outre respecter les droits des États et des communautés locales quant à l'accès aux ressources biologiques. L'accès à ces bases naturelles de la vie ne saurait être empêché par l'octroi de brevets. Nous demandons en particulier que la Suisse s'engage activement dans la lutte contre la « biopiraterie », également en relation avec le savoir traditionnel. La protection des forêts tropicales, trésor de biodiversité et espace vital de millions de personnes, doit être ancrée dans un accord post-Kyoto comme l'un de ses piliers. Les droits des peuples indigènes et des communautés locales doivent être reconnus et protégés.

11. Renforcer le tissu social de l'humanité

- Nous soutenons tous les efforts pour fortifier les droits sociaux (Pacte des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et les droits fondamentaux du travail (conventions de l'OIT). Il s'agit de valoriser les organes de l'ONU qui s'occupent de ces questions, de renforcer le système international de contrôle et de rapport sur l'état d'application de ces normes dans les différents pays – avec les mécanismes de sanction qui en découlent. Le respect de ces standards doit être inclus dans la réglementation internationale qui régit les droits et devoirs des entreprises transnationales.
- Tous les pays doivent garantir à leurs populations l'accès aux ressources vitales telles que la terre et l'eau. Il convient en particulier de renforcer l'accès des femmes à ces ressources et de combattre l'exclusion de groupes ethniques, de castes ou de classes sociales. Des réformes agraires sont indispensables dans de nombreux pays.
- Nous appuyons les efforts menés dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation visant à élaborer des directives sur la mise œuvre du droit à l'alimentation. Il convient de garantir que ce droit ne soit pas menacé par les politiques commerciales. Les accords commerciaux – en particulier l'accord de l'OMC sur l'agriculture – doivent contribuer à satisfaire le droit à l'alimentation de tous les êtres humains ; ils doivent donc être subordonnés à ce droit fondamental.
- Concernant les droits sociaux, nous soulignons particulièrement le droit à la santé et le droit à l'éducation, ressources humaines qui revêtent autant d'importance que les ressources naturelles. Il est aujourd'hui possible de financer un système de santé et une formation scolaire de base pour tout le monde ; cela, avec les ressources des pays en développement eux-mêmes, complétées par les subsides de la coopération internationale. Il convient de soutenir les efforts menés dans ce sens par les organisations internationales.
- Nous appuyons les communautés locales et les forces sociales qui s'opposent aux grands projets de groupes financiers et de gouvernements, dont la réalisation détruirait délibérément les bases économiques et sociales de leur existence. Dans ce contexte, nous nous engageons pour que les institutions financées par les fonds publics (Banque mondiale, organismes de garantie contre les risques à l'exportation des pays de l'OCDE, etc.) n'aient plus le droit de financer ou de cautionner ce genre de projets – à moins qu'ils ne soient acceptés par les communautés et populations directement concernées, et que celles-ci obtiennent une compensation adaptée qui leur ouvre de nouvelles perspectives de vie.
- Nous appuyons tous les efforts pour une reconnaissance de l'eau comme bien public et l'élaboration d'une convention internationale permettant d'inscrire dans le droit international les principes d'une politique de l'eau écologiquement durable et socialement équitable. La crise globale de l'eau, qui est encore accentuée par les changements climatiques, n'est pas seulement un défi d'ordre technique et économique nécessitant des investissements dans l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux

usées, la protection des sources contre la pollution ou une rationalisation de la consommation d'eau dans l'agriculture et l'industrie. Cette menace constitue avant tout un énorme défi politique et social : droits humains et libertés ne resteront que des théories arides, si l'on ne peut garantir à tous le droit à l'eau potable, bien vital par excellence.

12. Assurer la sauvegarde des biens publics globaux

- Alliance Sud soutient le développement du concept de biens publics globaux lancé par le PNUD. Ces biens sont par exemple le climat, les forêts et les mers, la santé et la protection contre les maladies, mais aussi les droits de l'homme et la paix. Ils ont un caractère universel en ce sens que tout le monde en bénéficie, mais leur protection – souvent tributaire des États individuels – n'est pas assurée de façon optimale. Il faut que ces biens soient, d'une part, à la disposition de tous et, d'autre part, assujettis aux règles démocratiques pour tout ce qui concerne leur accès, leur utilisation et leur financement.
- Nous soutenons le principe que les pays et régions qui ont des devoirs et des charges particulières pour garantir les biens publics, puissent bénéficier d'un système de compensation élaboré par la communauté internationale, dans la mesure où ils ne sont pas à même d'assumer seuls ces fonctions (par exemple, la protection des océans, de l'Amazonie ou du Sahel).
- Nous intervenons pour que la Suisse intensifie son engagement en faveur des biens publics globaux, en complément à ses efforts de coopération au développement et en y consacrant des moyens supplémentaires.

III. Stratégies de développement et coopération

13. Promouvoir de nouvelles stratégies de développement, non axées sur l'exportation et sur une intégration forcée dans le marché mondial

- Alliance Sud soutient les efforts pour libérer la politique économique des pays en développement de l'intégration forcée au marché mondial et de la priorité donnée aux exportations, afin que ces pays puissent se concentrer sur leur marché intérieur et sur l'intégration au marché régional. Il est nécessaire de repenser les stratégies de développement à partir des potentialités et des situations propres à chaque pays, et en tenant compte de la grande diversité des théories des sciences économiques et sociales. Nous saluons à cet égard la renaissance de l'économie du développement classique que l'on observe dans le monde. En revanche, nous considérons comme problématique le monopole de la Banque mondiale en matière d'études et de théories économiques sur les pays en développement ; nous préconisons de réduire les ressources dont elle dispose dans ce domaine. Il faudrait en revanche octroyer davantage de moyens pour la recherche économique aux organes spécialisés de l'ONU.
- Nous appuyons tous les efforts des pays en développement pour gagner en souveraineté économique, se libérer des pays donateurs et des diktats politico-économiques de la Banque mondiale et du FMI. En conséquence, il convient que, dans les pays industrialisés, l'on remette en question le mode de fonctionnement actuel des Institutions de Bretton Woods, pour que des changements soient politiquement possibles. Les conditions que la Banque mondiale, le FMI et les pays donateurs imposent pour leurs crédits et leur aide doivent être complètement déliés des exigences économiques découlant du fondamentalisme de marché.
- Nous soutenons, dans les pays en développement, les forces qui s'opposent à une vision réductrice et économiste des problèmes de développement et qui aspirent à des stratégies multidimensionnelles. Ces stratégies doivent encourager l'initiative des populations rurales en leur donnant davantage de poids politique. Elles doivent également promouvoir la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture, de l'industrie et des services, la mise en place d'infrastructures publiques, l'éducation, la sécurité sociale, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, les libertés politiques et sociales ainsi que prendre en compte et rendre opérationnelles les dimensions culturelles et religieuses.

14. Réhabiliter l'Etat fournisseur de services et promoteur du développement

- Les processus de développement que nous soutenons requièrent une administration publique efficiente ainsi qu'une réglementation progressive des processus politiques, économiques et sociaux sur les plans juridique et institutionnel. Cela suppose que l'État puisse disposer de ressources financières suffisantes. Après l'ère néo-libérale caractérisée par un affaiblissement voulu des pouvoirs publics dans les pays en développement, il est urgent aujourd'hui de renverser la vapeur.
- Pour ce faire, il convient également de renforcer les fonctions économiques de l'Etat. Il ne s'agit pas seulement – au sens de la critique du fondamentalisme de marché – de mettre en place les institutions et le cadre juridique dont le marché a besoin pour fonctionner, mais aussi de réhabiliter l'interventionnisme économique et le rôle de l'Etat dans le processus de développement.
- Il convient ensuite de consolider les fonctions sociales de l'Etat. Même les pays en développement les plus pauvres peuvent se doter d'institutions d'éducation ou de santé adaptées à leurs moyens et accessibles à tous, et améliorer ainsi de façon très sensible la qualité de vie et le potentiel de leurs habitants. Les pays moins pauvres ont les ressources suffisantes pour développer des programmes de protection sociale pour les groupes de population économiquement désavantagés et les exclus de la société. Il est faux de lier les bienfaits de l'Etat social aux seuls pays riches et de réserver aux pays en développement un capitalisme brutal, empreint d'une cruauté recherchée à l'égard d'une majorité de leur population, comme l'ont régulièrement fait les Institutions de Bretton Woods au cours de la période néo-libérale.

- Il s'agit par ailleurs de réaffirmer le rôle de l'Etat dans la mise à disposition et l'exploitation des infrastructures. Le bradage des entreprises d'infrastructure et des ressources naturelles ainsi que l'octroi de monopoles à des entreprises transnationales empêchent les pays en développement de garantir globalement et à long terme leur production alimentaire et les services publics comme l'approvisionnement en eau potable ou en énergie.

15. Promouvoir des processus d'émancipation, clés du développement

- Alliance Sud considère le développement comme un processus d'affrontements sociaux qui permettent aux populations de se libérer progressivement de l'oppression, de la stigmatisation, de la minorité et de la misère. Nous soutenons dans les pays en développement le parti des faibles et donnons la préférence aux constellations sociales et politiques qui défendent les intérêts des déshérités.
- Les droits civils et les libertés politiques ne sont pas un luxe, à attendre comme une forme de récompense au terme d'un processus de développement. Nous appuyons tous ceux qui voient dans la lutte pour ces droits et leur consolidation un instrument essentiel du développement lui-même. Sans une forte extension des possibilités d'expression et d'organisation politique, la désagrégation de l'Etat et le terrorisme continueront de progresser dans beaucoup de pays en développement. Nous refusons, en ce sens, de limiter la notion de bonne gouvernance à un fonctionnement plus efficace et plus prévisible de l'administration publique ainsi qu'à un programme économique qui convient au FMI et à la Banque mondiale. Une bonne gestion des affaires publiques inclut aussi la démocratie et la possibilité de régler les conflits politiques et sociaux sans l'intervention répressive de forces armées étatiques ou para-étatiques.
- Nous soutenons toutes les forces qui s'emploient à réduire les inégalités criantes et la pauvreté par des mesures de redistribution appropriées, augmentant ainsi les chances et la liberté de réalisation des plus démunis. Cela peut consister en des réformes agraires ou la mise en œuvre des droits garantis par la constitution. Cela peut aussi signifier d'éliminer les obstacles politiques et juridiques qui ont pour effet de rejeter une grande partie des biens immobiliers et des entreprises – donc du capital disponible des pays pauvres – dans l'économie informelle.
- Alliance Sud encourage un développement qui vise concrètement l'égalité sociale, économique et politique des sexes. Les déséquilibres structurels et la discrimination sexuelle doivent être éliminés par des mesures ciblées. L'égalité des chances ainsi qu'une répartition équitable du pouvoir, des ressources, des droits et des devoirs entre les sexes, doivent devenir à tous les niveaux des valeurs fondamentales de la vie et du travail humains.
- Alliance Sud soutient les efforts qui mettent les moyens d'information et de communication modernes au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, qui garantissent le service public et redonnent une place centrale à l'intérêt général, aux droits et aux besoins des populations. Un système d'information adapté aux conditions locales peut contribuer d'une manière essentielle à réduire la fracture numérique entre riches et pauvres. Il peut également permettre à la société civile de faire entendre sa voix.

16. Mobiliser ses propres ressources financières et obtenir un désendettement généreux

- Nous appuyons les efforts entrepris dans les pays en développement pour accroître les taux d'épargne et l'accumulation du capital indigènes, et pour développer à cet effet des marchés financiers locaux et nationaux qui recourent à des instruments traditionnels et nouveaux. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de développer un secteur financier « moderne » qui puisse s'intégrer le plus rapidement possible au marché international, mais de mettre en valeur le potentiel intérieur « traditionnel ». Il convient de dépasser l'idée très répandue selon laquelle les processus de développement économique ne pourraient être financés que par des capitaux extérieurs, et diminuer la dépendance à l'égard des capitaux étrangers. Les pays industrialisés sont, en ce sens, appelés à

endiguer la vaste industrie de l'évasion fiscale et de capitaux, qui repose souvent sur des structures offshore. Ils doivent aider les petits Etats insulaires, qui vivent des affaires internationales offshore, à développer des bases de vie économiques alternatives.

- Une remise de dettes généreuse en faveur de nombreux pays en développement – et pas seulement des plus pauvres – est nécessaire, qui aille au-delà des initiatives en cours pour la réduction des dettes multilatérales ; il s'agit en effet de mettre un terme à l'exploitation abusive des ressources écologiques et sociales dans le seul but de satisfaire le service de la dette. Ont droit également au désendettement les pays dont les gouvernements ont été arrosés de crédits en tant qu'amis stratégiques de l'Occident, et qui ont souvent pointé les armes contre leur propre peuple. Nous appuyons le principe consistant à utiliser le potentiel financier que génèrent les mesures de désendettement pour la lutte contre la pauvreté, en associant la population à l'élaboration et à la réalisation des programmes correspondants.
- Nous nous engageons pour une procédure internationale d'insolvabilité, qui équilibre les rapports de force entre créanciers et débiteurs, et garantisse pour ainsi dire un minimum vital aux pays surendettés. Un tel processus est nécessaire, car le risque du piège de la dette a augmenté avec les crises économiques et financières comme celle de 2008/2009.
- Afin de sortir de la spirale de l'endettement, il convient enfin de faire preuve d'une rigueur accrue dans l'octroi de crédits par les banques de développement multilatérales ou les agences publiques comme les garanties à l'exportation. Si la population avait son mot à dire sur la nécessité et l'utilité de grands projets, cela permettrait, par exemple, d'éviter certains mauvais investissements et les dettes qui en découlent.

17. Concentrer la coopération sur la lutte contre la pauvreté plutôt que sur les intérêts politiques des pays donateurs

- Alliance Sud considère la coopération au développement comme une obligation de la minorité de privilégiés à l'égard de la grande majorité des habitants de la planète. Elle soutient les efforts visant à inscrire un jour dans le droit international la coopération au développement comme paiement compensatoire des riches aux pauvres, analogue à la péréquation financière en Suisse ou aux versements compensatoires dans l'Union européenne. Toute coopération au développement bilatérale doit être fournie en principe sous forme de subventions et non de crédits. Nous désapprouvons en revanche l'utilisation de la coopération comme instrument de défense unilatérale des intérêts des pays donateurs ; nous considérons cette pratique, toujours courante, comme l'une des principales raisons des mauvais résultats de la coopération au développement.
- Nous appuyons les efforts de l'OCDE pour que les pays industrialisés aient une politique plus cohérente à l'égard du Sud et pour que les objectifs de la coopération au développement ne soient pas minés par des interventions de politique étrangère, économique ou sécuritaire. Nous désapprouvons cependant que de grandes parts de la politique économique extérieure et de la géopolitique des pays industrialisés soient en contradiction avec cette volonté de l'OCDE, car elles portent préjudice aux efforts de cohérence et ruinent en partie les effets positifs de la coopération.
- Nous nous engageons pour que l'aide publique au développement (APD) concentre ses programmes sur la lutte structurelle contre la pauvreté, l'injustice et l'inégalité, contribuant ainsi à atteindre les Objectifs du Millénaire pour développement. Ces objectifs sont fortement menacés, entre autres parce que les pays donateurs ne respectent pas leur engagement d'augmenter leur APD à 0,7% du PIB jusqu'en 2007. Ils doivent maintenant accroître massivement ces moyens et les concentrer davantage sur les pays pauvres. De plus, le financement des mesures de protection du climat et les remises de dettes doivent s'ajouter à ces 0,7%. Les pays donateurs doivent renoncer à falsifier leurs statistiques en intégrant comme APD des dépenses qui ne contribuent pas au développement (coûts des requérants d'asile, prévention des migrations, etc.). La Suisse n'est pas exemptée de ces obligations.
- L'explosion des prix des denrées alimentaires en 2007-2008 a clairement montré la situation très mauvaise des pays en développement en matière de sécurité alimentaire.

Alliance Sud s'engage pour que la coopération publique au développement s'attaque à nouveau aux énormes déficits dans le secteur agricole (l'eau y comprise). Elle exige des pays industrialisés – dont la Suisse – qu'ils adoptent des politiques agricoles, commerciales et de brevets qui ne minent pas mais renforcent la souveraineté alimentaire des pays en développement.

- Les gouvernements de pays en développement qui bénéficient de l'aide au développement, doivent satisfaire aux principes de la bonne gestion des affaires publiques. Nous entendons par là la transparence, la conscience responsable et l'obligation pour le gouvernement de rendre compte de ce qu'il fait et décide, la volonté manifeste de développer les prestations publiques au service de la population, une attitude respectueuse des organes gouvernementaux à l'égard de la population – en particulier des opposants –, des moyens concrets pour juguler la corruption du personnel politique. Il s'agit d'éviter que l'aide au développement ne serve à prolonger artificiellement la survie de régimes répressifs ou cleptocratiques. Nous estimons en revanche que nombre des conditions économiques associées par les Institutions de Bretton Woods et les pays donateurs à la notion de bonne gouvernance, sont inappropriées et même, souvent, contre-productives.
- Ces conditions économiques font également partie des stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP) que les Institutions de Bretton Woods imposaient initialement pour une remise (partielle) de la dette et ensuite pour tout crédit accordé aux pays les plus pauvres. L'effet de telles conditions est que les SRP ne peuvent absolument pas atteindre leur but de combattre la pauvreté. Ces conditions n'ont été que partiellement affaiblies à la faveur de crise économique de 2008-2009. Nous soutenons par conséquent les efforts des mouvements de base et des forces politiques visant à infléchir le dogmatisme économique des SRP, à accroître l'influence de la société civile sur ces stratégies et à convaincre les Institutions de Bretton Woods ainsi que les gouvernements nationaux (et locaux) de consacrer effectivement les moyens disponibles à la lutte contre la pauvreté.
- Une grande partie de l'aide publique au développement doit aller non pas à des gouvernements, mais – via des œuvres d'entraide et des ONG – aux mouvements sociaux des pays en développement, de manière à renforcer la partie la plus faible dans les affrontements sociaux qui caractérisent un processus de développement. Les moyens de la coopération au développement peuvent aussi aider les mouvements et organisations concernés à faire respecter les droits de l'homme et les droits fondamentaux du travail. Cette aide peut également passer par des canaux privés dans les pays qui souffrent d'une mauvaise gouvernance et dont les gouvernements doivent, par conséquent, être privés de tout soutien.
- La société civile joue un rôle décisif pour le développement durable et l'efficacité de la coopération au développement. Alliance Sud salue le fait qu'en 2008 les pays donateurs et bénéficiaires de l'aide aient, dans le programme d'action d'Accra, reconnu les organisations de la société civile comme des acteurs du développement indépendants. Ils sont maintenant appelés à tenir leurs engagements et à améliorer les conditions-cadres afin que ces organisations puissent assumer pleinement leur rôle.

Ces « Lignes directrices de politique de développement » ont été adoptées le 18 juin 2004 par le comité directeur d'Alliance Sud et actualisées le 28 juin 2010.
